



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20230926-35-2023-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°35-2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre (26/09/2023)

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

Etaient	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
Présents :	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
(23)	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djey Di KAMARA	

Absents représentés : Mme SARTEUR donne pouvoir à Mme FILLASTRE, M. SENE à M. LAFRIZI, Mme CAMAGNA à Mme LECKI

Absent non représenté : Nadine RACAULT

Secrétaire de séance : M. Ahmed LAFRIZI

Approbation du recrutement d'un agent de police municipale par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France prévoient au titre de la mutualisation en matière de sécurité, la mise en commun de moyens humains et matériels afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Dix-huit communes composent actuellement le service de police municipale à caractère intercommunal. Un conventionnement pluriannuel (2021-2026), entre la communauté d'agglomération et ces dix-huit communes prévoit notamment une évolution annuelle des effectifs sur ces 6 années (34 à 47 policiers municipaux).

Pour rappel, ces policiers municipaux sont financés à 100% par les communes.

En vue de répondre aux besoins de l'ensemble du service de police intercommunale regroupant, à ce jour, 18 communes, il est nécessaire, pour l'agglomération Roissy Pays de France de recruter un agent de police municipale supplémentaire. Ce besoin de recrutement est lié à une nouvelle convention entre la communauté d'agglomération et la commune de Bonneuil-en-France et lié au service mutualisé de police intercommunale. Ainsi la commune de Bonneuil-en-France voit sa contribution en effectif (équivalent temps plein dit ETP) se situer à 1 agent de police municipale en 2023.

Entendu le rapport du Maire et sur sa proposition ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

Article 1^{er} : **APPROUVE** le recrutement d'un agent de police municipale supplémentaire afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (18) et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer cette délibération.

Article 3 : **CHARGE** Madame le Maire ou toute personne habilitée par elle-même, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

A. ROLDAO-MARTINS

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS